

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – GALBRUN Karine – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Michel TANGUY
- Nicolas DAGORN à Véronique LESCA
- Fabienne LE GOC LE SAGER à Valérie VOISIN

Les conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir de voter en leur nom :

- Bruno BORDENAVE

Date de convocation : 30 juin 2020

Gwenaëlle SPAROSVICH-GRANDIL est nommée secrétaire de séance

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE TREVIGNON

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire indique que le budget primitif pour 2020 ayant été voté par délibération du conseil municipal le 17 décembre 2019, il est proposé d'établir un budget supplémentaire afin de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et de procéder à des ajustements.

Les dépenses de protection liées à la pandémie et le contrôle des mouillages entraînent une modification des dépenses de fonctionnement. Il est proposé d'affecter 1 500 € sur la ligne 6063 « fournitures d'entretien et petits équipements » et sur la ligne 6156 « Contrôle des mouillages ». L'affectation des 3 000 € en section d'exploitation (article R002) permet de couvrir ces nouveaux besoins.

Les amortissements réalisés en 2020 sont supérieurs de 3 000 € par rapport au prévisionnel. Afin d'amortir l'ensemble des biens en 2020 il est proposé de réduire le virement à la section d'investissement de 3 000 € pour alimenter la ligne 6811 « Dotation aux amortissements ». A noter que cette modification n'impacte pas le budget puisque cette augmentation de dépenses sera neutralisée par une augmentation de recettes à la section d'investissement.

Le total des mouvements de la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 000 €.

L'inscription d'une provision pour de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 29 006,03 €.

La réduction du virement de la section d'exploitation de – 3 000 € est compensée par une recette liée aux opérations d'amortissement d'un même montant (+ 3 000 €).

Le total des mouvements de la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 80 033,60 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 22 juin 2020 ;

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire de Trévignon lors de sa réunion du 24 juin 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe supplémentaire 2020 du port de Trévignon.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trévignon, le 9 juillet 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

